

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Ce que veut la troisième Internationale. — Pour faire partie de la 3<sup>e</sup> Internationale. — Les incidents de Breslau.**

Si quelque doute pouvait subsister encore dans l'esprit d'un homme de bonne foi au sujet des buts que se propose le bolchevisme, les résolutions votées par le Congrès de la Troisième Internationale avant de se séparer sont là pour ouvrir les yeux les plus volontairement fermés. Le bolchevisme, type idéal de ce que préparent les adeptes de la troisième Internationale, vise d'une façon générale à obtenir l'asservissement par la force de toutes les nations du monde à la dictature prolétarienne (lisez à un état-major d'ambitieux et de criminels) — et plus particulièrement l'écrasement de la France et l'abolition du Traité de Versailles.

Le Comité Duplex écrit : le nommé Radeck qui, sous des apparences d'apôtre international, n'est pas autre chose qu'un Boche à sa suprême puissance, a déclaré tout net que ce traité — dont rien de bon ne pourra sortir — doit être déchiré. Il s'est félicité de ce que la débâcle polonoise déliait les mains de l'Allemagne et lui permettait déjà de parler sur un tout autre ton à la France. Il a ainsi laissé percer le bout de l'oreille, mais il a parlé trop tôt — ou trop tard — car le redressement de la Pologne devant Varsovie a porté un coup fatal à ces espoirs programés. Seulement, il nous a rendu service, ce bon Radeck. Il a expliqué au plus obtus des habitués de nos meetings extrémistes le but poursuivi par l'état-major soviétique en France. Il s'agit dans l'esprit de ces messieurs de démolir et d'asservir par la force notre patrie, jugée par eux terrain réfractaire à l'anarchie. Quand les Cachin et Frossard prêchent la paix, la grève, nous savons que cela signifie asservissement du peuple polonois d'abord, du peuple de France ensuite, et au profit de quelles canailles ! nous le savons tous.

La nomination du « camarade » Trotsky comme général rouge de la commune mondiale n'a plus grande importance après ce jour jeté sur les machinations bolchevistes et boches. Ce n'est pas encore demain que le général rouge trouvera beaucoup de troupes en France.

Pendant ce temps, les Anglais ont vu manoeuvrer chez eux, non pas la cavalerie de St-Georges, que jadis eux-mêmes employèrent, dit-on, dans telles ou telles circonstances, mais la cavalerie de Kameneff, de Tchitcherine, de Litvinoff et de toute leur bande de voleurs. Ils sont aujourd'hui fixés sur la sincérité des opinions soutenues par le « Daily Herald », organe officiel des Soviets en Angleterre, et savent ce que « valent », financièrement et moralement parlant, les leaders extrémistes du Conseil d'action qui impose sa volonté, dit-il, à Lloyd George.

Ils n'ignorent pas que les troubles fomentés chez eux le sont avec de l'argent volé par les « diplomates » soviétiques auxquels leurs gouvernements font bon accueil. Pour nous, gens probablement très arriérés, nous ne comprenons pas pourquoi les voleurs et les complices d'un vol avéré et avoué ne sont pas forqués en prison. Mais ces idées d'égalité devant la loi paraissent ne plus avoir cours en ce moment à Londres. Nous avouons être heureux de vivre dans un pays où ces vieilles idées saines sont encore en honneur.

Encore un des plus sincères militants socialistes, M. Mayéras, qui proteste contre le bolchevisme et qui dans l'« Humanité » écrit que « le jour où l'on connaîtra le message que MM. Cachin et Frossard rapportent de Moscou et les conditions d'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, ce jour-là, chez tous ceux qui comptent dans le mouvement ouvrier, et socialistes et syndiqués, on aura le haut-le-cœur ! »

Les conditions d'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale sont publiées par le « Bulletin communiste ». Elles méritent d'être connues :

« La propagande et l'agitation doivent avoir un caractère effectivement communiste ; tous les organes de la presse doivent être rédigés par des communistes sûrs ; les organisations doivent systématiquement écarter des postes impliquant des responsabilités les réformistes ou les centristes ; dans les pays où l'action communiste ne peut se développer légalement, « la

concomitance de l'action légale et illégale est indubitablement nécessaire » ; l'agitation dans les campagnes est indispensable ; « c'est un devoir de dénoncer, autant que le social-patriotisme avoué, le social-pacifisme hypocrite et faux » ; les fractions parlementaires, dont les éléments douteux seront écartés, doivent être soumises « non en paroles, mais en fait » au comité central du parti ; « tout parti appartenant à l'Internationale communiste a pour devoir de combattre avec énergie et ténacité l'Internationale jaune des syndicats fondée à Amsterdam » ; ces partis doivent rompre complètement et définitivement avec les réformes, et la politique du centre... Ce sont là les conditions principales posées à l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale qui exige, de plus, de ses membres, « une discipline de fer confinée à la discipline militaire ».

Ce sont ces conditions-là que MM. Cachin et Frossard sont chargés de présenter au parti socialiste français, et c'est malgré ces conditions-là qu'ils estiment l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale nécessaire !

On conçoit que les plus farouches révolutionnaires écrit le *Temps*, aient un geste d'hésitation devant de telles exigences, car, en somme, l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale implique non seulement la guerre sans merci à la société établie, mais encore la guerre à toute démocratie, à toute organisation ouvrière. C'est la négation brutale et haineuse du patriotisme, du pacifisme, de la liberté, de l'ordre, de la méthode et de la justice ; c'est la réaction sauvage contre toute organisation sociale basée sur la libre expression de la volonté nationale. Les socialistes français, réformistes ou centristes sont-ils disposés à s'incliner devant ces conditions de Lénine et à se plier à la discipline communiste ainsi comprise ? On ne tardera pas à le savoir, puisque le parti devra finalement se prononcer sur les propositions rapportées par MM. Cachin et Frossard ; mais pour l'opinion publique, pour l'ensemble du peuple, toute la lumière est faite désormais sur le communisme moscovite, ses principes, ses tendances et ses procédés. Aucune nation civilisée ne se résignera à la honte d'un tel régime, et si c'est pour assurer le triomphe d'une tyrannie aussi abominable qu'on demande au soi-disant prolétariat d'Occident de défendre la révolution russe, les travailleurs savent maintenant de quel côté est l'ennemi pour eux et contre quelles forces de domination et d'asservissement doivent porter leurs efforts.

Au sujet du récent pillage du consulat français de Breslau, le *Temps* s'exprime ainsi :

« M. Simons, le ministre allemand des affaires étrangères, disait dernièrement, dans une interview, que l'attitude méfiante de la France est le pire obstacle qui empêche la situation actuelle de s'améliorer. En lisant ce matin les nouvelles de Breslau, où le consulat de France a été lâchement envahi et pillé par une foule de manifestants « bourgeois », on a pu voir où sont les vrais ennemis de la paix et l'on a pu constater que la méfiance française n'est pas sans raison.

« Dans l'interview qu'il a accordée à la « Nationale Zeitung » de Berne, M. Simons disait encore que l'Allemagne aurait mieux fait de ne pas signer le traité de Versailles ; de cette façon explicative, le monde entier aurait compris que le traité de Versailles est un acte de violence irréalisable, comme la brillante « mise en scène » de Trotsky le démontre pour le traité de Brest-Litovsk. Ces propos sont singulièrement déplacés de la part du ministre allemand qui est chargé de se concerter avec les Alliés pour l'application du traité. Le pillage de Breslau et le complot de Haute-Silésie font partie effectivement d'une mise en scène que Trotsky ne désavouerait point. On aimerait à savoir si le gouvernement allemand en prend la responsabilité. Les excuses qu'un fonctionnaire allemand est allé présenter à l'ambassadeur de France n'effacent pas les paroles suggestives de M. Simons. »

Sur le même sujet, M. Pierre Bernus écrit dans les *Débats* :

« Les incidents de Breslau sont la conséquence des excitations nationalistes allemandes. Le chef-lieu de la Silésie qui est relativement éloigné de la zone plébiscitaire, était le quartier général des conspirateurs, qui entendaient empêcher par tous les moyens l'attribution à la Pologne du territoire contesté. La masse avait été si bien

travaillée qu'il a suffi d'un bruit absurde relatif à l'arrivée des troupes du général Haller pour la lancer à l'assaut des consuls de France et de Pologne. Des excuses ont été présentées mais il faut autre chose encore ; car si nous nous montrons faibles, des excès de ce genre se renouvelleront. Si sept mois après l'entrée en vigueur du traité de Versailles, nous tolérons de tels faits, nous compromettrons l'avenir. Notre fermeté actuelle est la condition de la paix future. »

## INFORMATIONS

### Le prochain budget

Les départements ministériels s'occupent très activement d'établir leurs prévisions budgétaires pour 1921. On pense que le projet de budget de 1921 sera définitivement établi vers la fin du mois de septembre et que la commission des finances pourra se réunir à la Chambre, à cette époque, pour en commencer l'examen.

### Les incidents de Breslau

De graves incidents se sont produits à Breslau ; ils ont revêtu un caractère extrêmement violent. A la suite d'une manifestation contre les événements de Haute-Silésie organisée par les partisans de la droite, des milliers de manifestants se rendirent au consulat de France et tout fut pillé. Le mat du pavillon fut arraché, le drapeau brûlé, les archives déchirées et jetées à la rue sous la pluie, le mobilier mis en miettes, les portes et les fenêtres arrachées, des documents et des papiers personnels du consul enlevés.

La police survint au moment où le coffre-fort qui avait résisté aux tentatives d'effractions et qui se trouvait déjà dans la rue allait être enlevé. Jusqu'ici aucun pillard n'a été arrêté.

Le consul et les officiers français de la mission de contrôle et leurs familles étaient recherchés par la foule qui exigeait leur remise. Le consul dut quitter son hôtel où sa vie était en danger.

La destruction complète du mobilier du consulat a été constatée par les autorités allemandes en présence du consul.

Le consulat polonois a été pillé comme le consulat français.

### Le Lord-Maire de Cork est à toute extrémité

Le lord-maire de Cork, qui continue la grève de la faim, a perdu connaissance dans la soirée. Les médecins déclarent que son état est désespéré. Le Père Dominicque, chapelain particulier du lord-maire, qui a quitté la prison de Brixton a répondu aux nombreuses personnes qui l'interrogeaient anxieusement : « Tout ce que je puis dire, c'est qu'il est très mal ».

Des supplices demandant la mise en liberté du lord-maire sont adressées au roi, à la reine d'Angleterre.

### La pacification de la Syrie

Les tribus Ansarieh, habitant les régions montagneuses à l'est d'Antioche et d'Alexandrette, et le Djebel Ansarieh, entre Hattakie et Tartous, restées jusqu'à présent irréductiblement hostiles à l'influence française, ont changé complètement leur attitude à la suite de la victoire française de Damas et de la chute de l'émir Fayçal. Plusieurs chefs Ansarieh, dont les plus connus sont Ismaïl Pacha, Inad et Ismaïl Bey Yaouch, ont accepté les conditions qui leur étaient imposées. Les soumission indiquent un nouveau progrès dans la politique de la pacification générale de la Syrie.

### Incidents à Damas

L'effervescence causée dans le Hauran, à la suite des incidents de Deraa et Ghazale, n'est pas entièrement calmée. La voie du chemin de fer ayant été de nouveau coupée, les contingents envoyés à Deraa ont dû s'arrêter à Mesmie, où ils ont eu un engagement avec des bandes arabes dont ils ont repoussé l'attaque. Ils ont dû ensuite rebrousser chemin de quelques kilomètres, par suite du manque d'eau.

### L'entrevue d'Aix-les-Bains

D'après le correspondant du « Corriere della Serra » à Lucerne, M. Millerand a invité M. Lloyd George à assister à l'entrevue avec M. Giolitti, à Aix-les-Bains.

On confirme que l'entrevue aura lieu du 11 au 14 septembre.

### Le désarmement de l'Allemagne

Les murs de Berlin étaient recouverts d'affiches officieuses concernant l'extension de la loi du 7 août 1920, le désarmement. Celui-ci devra avoir lieu du 15 septembre au 1<sup>er</sup> novembre. Une prime de 100 marks est offerte pour tout fusil livré entre le 15 septembre et le 10 octobre. Pour les fusils qui seront livrés entre le 11 et le 20 octobre, la prime sera de 50 marks seulement. Les armes livrées seront détruites. Des pénalités très graves sont édictées pour non livraison ; la prison et une amende pouvant s'élever à 300.000 marks. Presque toutes ces affiches ont été lacérées dès la première heure dans le quartier « Unter den Linden ».

### Une offensive bolchevik

Le général Rozwadovsky chef d'état-major du général Pilsudski déclare dans une interview : « Les bolcheviks ne resteront pas sur leur défaite. Des 70 divisions qu'ils avaient réunies contre la Pologne, il en reste à peine 30, mais ils organisent de nouvelles armées. En ce moment ils tentent à feu et à sang la Galicie orientale et arment des bandes de paysans.

« Les renseignements recueillis nous autorisent à affirmer que les bolcheviks, avec 15 nouvelles divisions environ, préparent une offensive de grand style en Galicie orientale et que les opérations militaires ne tarderont pas à reprendre leurs cours. »

### Une harangue de Trotsky

Trotsky a déclaré aux soldats rouges au cours d'une harangue : « On a dit que les communistes russes étaient infodés aux junkers allemands. Mais cela ne doit nullement vous impressionner. Rien ne s'oppose à ce que nous nous entendions avec les Allemands pour détruire les gouvernements impérialistes de l'Europe. Nous préférons cette entente à une fraternisation avec les pays soi-disant libres. »

Le total des prisonniers bolcheviks atteint 120.000 hommes.

### L'Allemagne ne sait que faire des 70.000 bolcheviks réfugiés chez elle

Le gouvernement allemand vient d'adresser une communication au gouvernement polonois lui annonçant que plus de 70.000 hommes de troupes rouges étaient passées en territoire allemand, où ils étaient internés. Le gouvernement allemand, estimant qu'il est dangereux de laisser à proximité de la frontière un tel foyer de propagande bolcheviste, demande au gouvernement polonois l'autorisation de les faire passer par le couloir polonois pour les transporter dans le centre de l'Allemagne.

### La délégation polonoise est rappelée

En réponse au radiotélégramme de la délégation polonoise à Minsk lui signalant que les communications vont devenir impossibles par suite de la rupture du mat de la station radiotélégraphique, le prince Sapèhia a adressé à la légation polonoise un télégramme par lequel il lui enjoint de se rendre immédiatement à Brest-Litovsk, où il aura une entrevue avec elle.

Le prince Sapèhia est d'ailleurs déjà parti pour cette ville.

### Les faussaires

Un journal de Londres d'inspiration bolchevique publie une correspondance de Stockholm où se trouvent reproduites les clauses du prétendu accord conclu entre le gouvernement français et le général Wrangel.

Renseignements pris, ces documents constituent un faux. Ils ont été forgés de toutes pièces par les agents de la propagande bolcheviste à l'étranger.

### Soulèvement antibolchevik en Ukraine

Les journaux locaux apprennent d'une source ukrainienne digne de foi, que le mécontentement des paysans de l'Ukraine a abouti à un soulèvement général qui menace sérieusement l'aile gauche des armées rouges.

Le mouvement commence dans le district de Kherson et s'étendit aux provinces de Kiev, Podolie Volhynie, Ekaterinoslaw et Kharkow. Toute l'Ukraine est en ébullition. Les paysans

refusèrent d'exécuter les ordres bolcheviks. Ils s'emparèrent des armes et s'organisèrent en régiments. Ils se frayèrent un chemin jusque dans Kiev. Mais, après un violent combat dans les rues, ils furent obligés de se retirer dans les faubourgs. On signale aujourd'hui un combat à Odessa. Les communications entre Odessa et Kiev sont interrompues.

### Ce qui se passe à Minsk

Des dernières nouvelles reçues par le gouvernement polonois de la délégation, le représentant aux négociations d'armistice, il résulte que le travail est pratiquement impossible à Minsk, en raison de l'impossibilité où se trouve la délégation polonoise de communiquer avec Varsovie, le mat de T. S. F. étant rompu.

Le président de la délégation a été invité à se rendre à Brest-Litovsk, pour conférer avec le ministre des affaires polonoises.

Le gouvernement polonois a renouvelé auprès du gouvernement bolcheviste sa protestation contre la difficulté des communications et a demandé que le siège des négociations soit transféré à Riga.

### Mort du cardinal Amette

Mgr Amette cardinal-archevêque de Paris, est mort subitement dimanche matin, à Antony, où il prenait quelques jours de repos.

### La succession du cardinal Amette

Dans les milieux du Vatican on croit que la nomination du nouvel archevêque de Paris aura lieu en octobre. On cite le nom de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, comme ayant le plus de probabilités d'être nommé. En tous cas la nomination de Mgr Touchet comme cardinal semble certaine.

## CHRONIQUE LOCALE

### A L'APPRECIATION de nos lecteurs et amis

Un de nos amis du Pas-de-Calais, originaire du Lot, qui a des renseignements sur notre pauvre département et sur sa belle administration, nous écrit : « Je sais que pour le pain vous n'êtes pas aussi privilégiés que nous qui avons du bon pain, aussi bon qu'avant la guerre. »

Un de nos excellents compatriotes, en villégiature, nous écrit :

Dans un précédent numéro, le *Journal du Lot* se plaignait de la mauvaise qualité du pain et citait quelques départements où il était mangeable.

Nous pouvons apporter à l'appui du dit article les constatations suivantes : A Figeac, où nous nous trouvons récemment, le pain servi à l'hôtel était de qualité à peu près égale à celui que nous avons à Cahors et les autres communes du département.

Mais en changeant de département on change de... boulanger et par conséquent de pain. C'est ainsi qu'à Aurillac, où nous étions mardi, il nous a été servi un pain exquis, d'une blancheur immaculée.

Et à Chatel-Guyon (Puy-de-Dôme), où nous sommes actuellement, les hôtels servent à leur clients un pain très blanc, aussi blanc sinon plus qu'avant-guerre, enfin un pain qu'on dirait être du gâteau. Et ceci nous amène à nous demander : suffit-il de changer de département pour avoir du bon ou du mauvais pain ?

A. D.

Un de nos bons concitoyens nous fait le récit suivant :

« J'étais à St-Médard au moment où l'on portait 6 halles de farine. Les 5 premières étaient, disons... passables. La 6<sup>e</sup> contenait un 5<sup>e</sup> de farine de maïs et le reste... une repasse de repasse. Avec ça, faites du bon pain ! »

Eh non ! C'est ce que tout le monde dit : on ne peut pas faire du bon pain avec de la repasse.

Mais il y a des communes où les municipalités consciencieuses, savent protester et obliger les « chargés de distribution de farine » de donner de la bonne farine, puisqu'aussi dans ces

communes les habitants mangent du bon pain.

Nous pourrions allonger la liste des patriotes qui, prenant part à nos misères alimentaires, nous écrivent, nous donnant des renseignements précieux, même sur l'activité réelle et efficace de leurs bureaux pérennes.

Mais à quoi cela servirait-il ? Simplement à faire dire aux entêtés endurcis : « Quand on ne critiquera plus, que l'on fera des éloges, nous agrions. »

Et le pain reste mauvais ! Pas partout, pas sur toutes les tables !

LOUIS BONNET.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Dupuy Paul-Louis-Marcel : brave et courageux canoral faisant toujours preuve de sang-froid. Frappé mortellement le 10 mai 1915, à Roelincourt, en montant à l'assaut des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Dulac Marie-Louis-Gabriel-Albert : soldat d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Frappé mortellement à Mesnil-Hurlus, le 23 décembre 1914, en montant bravement à l'assaut des lignes allemandes. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Duval Jean-Baptiste : brave caporal. Tué glorieusement, le 7 mars 1915, à Perthes-Hurlus, en montant à l'assaut des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Dumez Fernand-Louis : très courageux et dévoué soldat. A été frappé mortellement, le 20 février 1915, à Perthes-Hurlus en s'élancant bravement à l'assaut des lignes ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

### Les droits des mutilés

A la question posée par un député au ministre des pensions : par qui doivent être payés les frais de voyage d'us aux mutilés, pour se rendre dans un hôpital ou dans une station thermique, le ministre a répondu :

Le transport des anciens militaires, bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 qui se rendent dans un hôpital ou sanatorium doit être assuré au moyen du bon de réquisition ordinaire, à l'usage des préfetures. Les anciens militaires, admis à bénéficier d'une cure hydro-minérale, reçoivent un ordre de transport par les soins du service de santé.

Ainsi est fixé ce droit des mutilés qui ont à se rendre dans une station thermique.

Mais combien de droits ne leur sont pas accordés ! Oui, combien ! notamment celui d'occuper des emplois civils peu pénibles et qui n'exigent aucune connaissance spéciale.

Mais les maîtres du jour, dans nos petites cités, ne considèrent pas les mutilés comme des ayants-droits aux emplois que l'on crée chaque jour en faveur de créatures, de solliciteurs, de flageonneurs de politiciens.

Et c'est ainsi que l'on voit de vieilles badernes sans compétence, mais dont le titre est d'être de vils courtisans, occuper des emplois qui devraient être, de droit, accordés à des mutilés, à des blessés.

Cela, ce serait de la logique, de la justice.

L. B.

### Un Congrès de retraités

Un congrès de retraités s'est tenu dimanche, à Cap-Breton.

A 10 heures du matin, cinq cents retraités sont réunis.

Trois vœux sont votés : le premier réclame le rétablissement de l'indemnité de cherté de vie de 720 fr. ; le deuxième demande de hâter le paiement des majorations à inscrire sur les titres de pension ; le troisième est relatif à la révision des lois de 1831 pour les retraités militaires et de 1853 pour les retraités civils.

De plus, l'assemblée vote une motion tendant à adopter l'assimilation des anciens petits retraités à la situation faite aux nouveaux.

Puisse ces vœux être exaucés par les pouvoirs publics.

Les petits retraités qui, avant la guerre, vivaient convenablement de leur modeste pension, sont aujourd'hui accablés à la misère.

Pour ne prendre qu'un exemple, à Cahors, il y a les retraités de Pectroï qui, avant-guerre, avaient 50 francs par mois. C'était modeste ; ils s'en contentaient et ne réclamaient rien.

Mais cette somme devint insuffisante quand le prix des denrées augmenta. L'ancien conseil municipal alloua un supplément de 10 francs par mois à ces retraités.

60 francs par mois pour faire manger et pour soigner des vieillards.

Peut-être fera-t-on droit à la demande d'augmentation qu'ils ont formée. Ils attendent.

Et dire qu'il y a des retraités jouissant d'une belle pension, auxquels, comme prime de vie chère, on fait cadeau de sinécures qui rapportent des milliers et des milliers de francs !

Les retraités de l'octroi ont 60 fr. par mois. Le pain demain sera à 52 sous les 4 livres.

C'est chez le boulanger qu'ils laisseront la plus grande partie de leur allocation. Mais ils passeront devant la porte des bouchers. 40 sous par jour, actuellement, c'est le régime du pain sec, et de quel pain encore !

L. B.

### Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville le jeudi 2 septembre prochain, à 8 heures 1/2 du soir.

### Ordre du jour :

Budget supplémentaire de 1920. Traitement du lycée de filles. Affaires diverses. Rapports des Commissions.

### Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir les personnes ayant droit à partir du 1<sup>er</sup> octobre courant à la ration de 750 gr. prévue par l'arrêté ministériel du 16 août 1920, de se présenter à la mairie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1920 pour en faire la déclaration.

Pourront seuls bénéficier du nouveau régime les personnes qui ne figureront pas sur les rôles de l'impôt général sur le revenu.

Prière de se présenter avec les bulletins de naissance ou le livret de famille.

### Concours agricole départemental

Le concours agricole départemental et l'exposition des petits métiers familiaux qui avaient été annoncés pour les 14 et 15 septembre, à Figeac, sont reportés au 14 et 15 novembre.

Le programme sera publié ultérieurement.

### Les jetons de remplacement

Nous ne tarderons plus longtemps à voir apparaître les jetons de remplacement à la direction de la Monnaie vient, en effet, comme on le sait, de recevoir du ministère des finances l'ordre de fabrication ; néanmoins, la frappe des jetons ne pourra commencer que dans quelques semaines. Voici les déclarations qu'on a faites à ce sujet à la Monnaie même :

« Nous sommes maintenant à la fin de la période de préparation. « Il ne reste plus que quelques détails concernant les coins et notre provisionnement en métaux pour la composition du bronze d'aluminium qui nous sera livré par l'industrie privée, à laquelle la Monnaie doit s'adresser en attendant qu'elle ait pu prendre des dispositions pour la fabriquer elle-même.

« Les coins, si résistants qu'en soit le métal, s'usent assez rapidement : d'une façon générale, la paire de coins nécessaire à la frappe d'une pièce est hors d'usage après une trentaine de mille tours, c'est-à-dire la frappe d'une trentaine de mille pièces. Or, nous comptons mettre en service une dizaine de presses, dont chacune fait soixante tours à la minute, ce qui représente, pour chaque journée, la mise hors d'usage d'un certain nombre de paires de coins. Il est donc indispensable qu'avant de nous mettre au travail, nous possédions une certaine quantité de coins.

« Nous pensons pouvoir être entièrement prêts vers le 15 octobre. Aussitôt, nous commencerons la frappe et, comme d'habitude, jour par jour, les pièces sorties de nos presses seront mises à la disposition du public.

« Nous comptons pouvoir frapper ainsi et faire entrer quotidiennement dans la circulation trois cent mille de ces pièces ; telle est en effet, la quan-

tité de jetons que nous pensons pouvoir faire chaque jour en employant à cette opération, comme nous venons de vous le dire, une dizaine de presses. »

Pour le moment, l'ordre de frapper des jetons est limité aux pièces de un franc et de deux francs ; mais il se peut que, par la suite, la Monnaie soit appelée à frapper également des jetons de remplacement de cinquante centimes.

### Cour d'assises du Lot

Les assises du Lot du 3<sup>e</sup> trimestre 1920 s'ouvriront, à Cahors, le 27 septembre 1920, à midi, sous la présidence de M. Castex, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président, et de Cuniac, juge au siège.

### Liste des jurés

Voici la liste des jurés appelés à siéger à cette session :

MM. Georges Murat, greffier à Cahors ; Urbain Clédél, retraité aux Junies ; Armand Vayssières, maire à Aynac ; Pierre Frédéric Cazes, docteur à Fontanes ; Gérard Cassan, huissier à Latronquière ; Joseph Bons, propriétaire à Soturac ; Amédée Bouat, maire à Lavercantière ; Victor Durran, notaire à Cahors ; Jean Bessières, retraité à Figeac ; Félix Bousquet, vétérinaire à Concois ; Victor Claux, négociant à Souceyrac ; Michel Poney, employé des tabacs à Cahors ; Henri Saint-Chamant, propriétaire à Gintrac ; Alexandre Boudet, huissier à Livernon ; Louis Cassot, propriétaire à Lacapelle-Cabanac ; Ludovic Guilhem, notaire à Lalbenque ; Ludovic Vienne, propriétaire au Vigan ; Jules Vieillecaze, propriétaire à Issendolus ; Maurice Dupuy, maire à Montcléra ; J.-B. Combettes, propriétaire à Souceyrac ; Paul Pierre, marchand de grains à Saint-Géré ; Gabriel Faure, propriétaire à Cahorels ; Paul Conquet, agriculteur à Tour-de-Faure ; J.-B. Canel, marchand de vins à Souceyrac ; Urbain Floirac, horloger à Lauzès ; Louis Fauché, chef de bureau, Gourdon ; Emile Farges, professeur à Cahors ; Roger Couderc, maire de Limogne ; Marc-Auguste Vaysse, charbon à Comiac ; Jacques Léry, propriétaire à Lachapelle-Auzac ; Jean Férié, adjoint à Rampoux ; François Hérel, propriétaire au Baslil ; Gaston Manié, propriétaire à Espédaillac ; Gabriel Mège, propriétaire à Figeac ; J.-B. Guary, marchand à Martel ; Marcel Martin, agent d'affaires à Saint-Laurent.

**Jurés supplémentaires.** — MM. Jusly, menuisier à Cahors ; Luc, entrepreneur à Cahors ; Juillet, vérificateur des poids et mesures à Cahors.

### Office d'huissier supprimé

Par décret en date du 26 août, l'office d'huissier du tribunal de Gourdon, vacant par suite de la démission de M. Lestrade, est supprimé.

### Fête votive

Dimanche et lundi, la jeunesse du quartier Labarre a célébré la fête du quartier, la Saint-Barthélémy.

Comme tous les ans, cette fête a obtenu un vif succès. Il faut dire aussi que la jeunesse de Labarre s'entend à merveille pour donner à cette fête un éclat tout particulier.

Nous signalerons les décorations superbes de la place des Mobiles et l'illumination à l'électricité d'un effet tout à fait remarquable.

Sur la place des Mobiles, la foule des danseurs était considérable et s'en est donné à jamber ce veut-tu aux sons d'un orchestre composé des meilleurs musiciens de la ville.

Dans la journée de lundi eurent lieu les jeux et concours divers que nous avions annoncés dans un de nos précédents numéros.

La joie des enfants du quartier était grande, ce pendant que, selon la tradition, les vieux « Barréns » mangeaient des milliers et des milliers d'escargots et buvaient force rasades de bon vin des coteaux de Cahors.

Nos félicitations aux organisateurs de la fête.

### Sur un bec de gaz !

Lundi soir, le conducteur d'un camion automobile arrêté devant le collège de jeunes filles calcula mal le virage sur les Boulevards.

Le camion heurta un bec de gaz ; mais cette fois, c'est le bec de gaz qui tomba.

Les promeneurs qui revenaient de la fête de Labarre virent la colonne de fonte effondrée sur le sol.

Heureusement qu'un clair de lune superbe évita aux promeneurs qui marchaient sur le trottoir de buter contre le bec de gaz écroulé.

### Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 28 août 1920

#### VOLS A LA GARE

Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de vol d'effets militaires à la gare de Cahors. Le soldat Moreau est condamné à un an de prison ; Estel, à huit mois ; Rigambert et Fourastie à six mois chacun ; Delmas et Faret, ces deux derniers agents de la Compagnie et absents, à six mois chacun.

Rigambert, Delmas, Fourastie et Faret bénéficient de la loi de sursis.

#### ENCORE DES VOLS A LA GARE

Le tribunal prononce son jugement dans l'affaire de vol de vin commis à la gare de Cahors.

Pagès et Terret sont condamnés à six mois de prison chacun, sans sursis.

La mère de Terret, inculpée dans l'affaire de recel, est condamnée à trois mois avec sursis.

#### DÉFAUT DE CARNET ANTHROPOMÉTRIQUE

Jean Buche, 56 ans, terrassier, sans domicile fixe, est condamné à un mois de prison pour défaut de carnet anthropométrique.

Michaël Schimberle, 16 ans, terrassier, sans domicile fixe, sujet alsacien, est condamné à huit jours de prison pour le même délit.

#### FRAUDE DE LAIT

La dame Rosalie Ticou, épouse Basile, 46 ans, laitière à Luzech, poursuivie pour fraude de lait, est condamnée à un mois de prison avec sursis, 200 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans deux journaux et à l'affichage du même jugement à la porte de son domicile.

#### Marché du travail

Voici la situation du marché du travail pendant la semaine du 16 au 21 août 1920 :

Nombre de placements à demeure : 4 hommes.

En extra : 4 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 3 femmes.

#### Lherm

**Compatriote.** — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Paul Vidal, rédacteur principal à la préfecture de la Gironde, vient d'être nommé chef de bureau et affecté, en la même qualité, au service des archives départementales. Nos félicitations.

#### Cazals

**A la Poste.** — Par arrêté ministériel en date du 18 août 1920, la commune de Cazals a été exonérée, à partir du 1<sup>er</sup> juillet des frais de distribution des télégrammes dans l'agglomération du bureau télégraphique.

Cette nouvelle sera appréciée par tous avec plaisir, et les finances de la commune seront désormais soulagées du salaire du facteur du télégraphe.

**La foire.** — Notre foire du 27 a été assez importante ; beaucoup de transactions opérées à des cours assez élevés.

Marché aux bestiaux peu garni ; vente assez active. Volailles en quantité ; poules et poulets, 3,75 à 4 fr. le demi-kilo.

Beaucoup de marchands forains. Prochaine foire le 27 septembre.

#### Lauzès

**Probité.** — Ces jours derniers, le jeune Pradaude, habitant l'Algérie, mais en ce moment en vacances avec ses parents à St-Martin-de-Vers, trouva un portefeuille renfermant une certaine somme en billets de banque et divers papiers, parmi lesquels l'adresse du propriétaire du portefeuille, le nommé Albarel, de la commune d'Ussel.

M. Pradaude se rendit immédiatement chez M. Albarel et lui remit le portefeuille. Ce dernier ne s'était pas encore aperçu de sa perte. Le fils Pradaude refusa toute récompense. Nos félicitations à ce jeune homme.

#### Figeac

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 28 août. — Joseph-Louis-Antoine Mazières, surnuméraire de l'enregistrement, a prêté serment en cette qualité.

Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 50 fr. d'amende et une con-

damnation à 16 fr. (sursis), pour chasse en temps prohibé.

#### Gourdon

**Foire.** — Notre foire du 28 courant a été moins importante que les précédentes, en raison du beau temps et de l'urgence des travaux de battage.

**Cours pratiqués :**  
Bœufs de boucherie, de 180 à 200 fr. les 50 kilos, poids vif ; bœufs de travail, mêmes cours, de 5.000 à 6.500 fr. la paire ; bovillons, de 2.000 à 4.000 fr. la paire ; brebis, de 180 à 200 fr. la pièce ; agneaux, 130 à 200 pièce ; porcelets, de 200 à 280 fr. la pièce.

Poules, de 16 à 20 fr. la paire ; poulets, 3 fr. 50 le 1/2 kilo ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Le marché aux légumes et aux fruits était, comme d'habitude, très bien approvisionné. On y remarquait des quantités de belles pêches à 0 fr. 60 et 1 fr. la douzaine et beaucoup de melons.

**La foire.** — Notre foire a été assez importante. Beaucoup de transactions opérées à des cours assez élevés.

Marché aux bestiaux peu garni. Vente assez active. Volailles en quantité ; poules et poulets, 3,75 à 4 fr. le 1/2 kilo.

Beaucoup de marchands forains. Prochaine foire le 27 septembre.

#### Souillac

**Nécrologie.** — Samedi matin à dix heures, on eut lieu au milieu d'une grande affluence, les obsèques de Pierre Lavergne, négociant, décédé le 26 août, dans sa 71<sup>e</sup> année.

Au cimetière, M. le commandant Bayle, au nom des Vétérans, lui a fait des adieux émouvants.

Nos sympathiques condoléances à la famille.

### Chronique viticole

L'Art de faire des Vins meilleurs et de bonne Conservation par l'emploi des

#### RADIO-LEVURES

ou

Multilevures Jacquemin radioactives

Action des Radio-Levures employées en vinification

Parlant du Levurage et du Sulfitage, M. Bouffard, le regretté Professeur d'Œnologie de l'École Nationale d'Agriculture et de Viticulture de Montpellier, écrivait en 1913 : « Ces deux traitements, en se prêtant un mutuel appui, constituent dans leur ensemble une méthode de vinification des plus remarquables. »

**Levurage avec levures pures sélectionnées.** — Le levurage consiste à ensemencer la vendange ou les moûts avec une culture de levures pures, sélectionnées parmi les meilleures races des grands crus. Il y a donc là un autre élément d'amélioration que celui fourni par l'action sulfiteuse qui n'opère qu'une sélection plus ou moins parfaite parmi les levures autochtones. On introduit dans le vin des levures de grand cru en activité bougeonnante. Grâce à une rapide multiplication, elles deviennent si nombreuses qu'elles impriment au produit de la fermentation quelques-unes des qualités de finesse et de bouquet du cru d'origine. Grâce à leur pouvoir alcoolisateur, qui est généralement recherché — sauf pour les levures de vin doux ou liquoreux — elles donnent des fermentations rapides et complètes, avec augmentation du degré alcoolique et du bouquet, ainsi qu'une clarification accélérée. L'emploi des levures se traduit par la production de faibles quantités de lies. Elles masquent de façon très accentuée le bouquet des vins d'hybrides au point de donner un détoxage à peu près complet.

Ainsi que nous l'avons dit, il suffit de mélanger les radio-multilevures à la vendange, sans préparation de levain. Ce mélange, véritable ensemencement de la vendange, doit s'opérer couche par couche dans la cuve, en l'aspergeant de quelques gouttes de radiolevures au moyen d'un verre ou tout autre récipient.

**Dépôt : Pharmacie de la Croix-Rouge**

Laboratoire de la Phosphore Garnal 97, Boulevard Gambetta — CAHORS qui tient à la disposition des viticulteurs (tous les renseignements et tous les produits nécessaires pour le traitement des vendanges et des vins. Brochures Jacquemin, Acide tartrique, Tanin, Métabisulfite de potasse, Acide sulfurique, Phosphate d'ammoniaque, etc., etc.

### Marchés aux prunes

Marmande (Lot-et-Garonne), 28 août. — Apports, 200 quintaux. Cours pratiqués : les 70 à 74 fruits, 180 fr. ; les 80 à 84 fruits, 150 fr. ; les 90 à 94 fruits, 140 fr. ; les 100 à 104 fruits, 120 fr. ; fretin, de 50 à 70 fr., le tout les 50 kilos.

Seyches (Lot-et-Garonne), 28 août. — Apports, 500 quintaux vendus rapidement. Les 50 à 54 fruits, 260 fr. ; 60 à 240 fr. ; 70 à 220 fr. ; 80 à 190 fr. ; 90 à 160 fr. ; 100 à 125 fr., le tout les 50 kilos.

Lauzun, 29 août. — Apport 1.000 quintaux. Vente lente aux prix suivants : 50 à 54 fruits au demi-kilo, 285 à 300 fr. ; 60 à 64 fruits, 240 à 250 fr. ; 70 à 74 fruits, 195 à 210 fr. ; 80 à 84 fruits, 165 à 175 fr. ; 90 à 94 fruits, 145 à 155 fr. ; 100 à 104 fruits, 130 à 135 fr. ; 110 à 114 fruits, 95 à 105 fr. ; fretin, 40 à 60 fr. le tout les 50 kilos, suivant qualité.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 44.

**LES SOUVERAINS ANGLAIS A PARIS.** — De Londres : Il est question d'une visite des souverains anglais à Paris. Le voyage aurait lieu au printemps prochain, mais aucune décision ferme n'a été encore prise. Tout dépend de la santé de M. Deschanel.

**LES MINEURS ANGLAIS.** — De Londres : La cause des mineurs anglais qui réclament une augmentation de salaires et la nationalisation des mines, a trouvé un appui inattendu auprès des ouvriers des transports qui ont décidé de profiter des circonstances pour formuler une demande d'augmentation des salaires.

Cette demande crée un nouvel élément d'incertitude, car le gouvernement comptait faire appel aux ouvriers des transports pour assurer le ravitaillement.

Toutefois, il est certain qu'une décision définitive n'aura pas lieu avant lundi au Congrès de la Trade-Union convoqué à Portsmouth.

**M. LLOYD GEORGE EN SUISSE.** — De Lucerne : L'entrevue du Président de la Confédération helvétique avec M. Lloyd George a eu lieu ce matin à 11 heures.

**LES EXIGENCES DES BOLCHEVIKS.** — De Londres : Kameneff aurait adressé une nouvelle note au gouvernement anglais formulant les exigences suivantes : 1<sup>o</sup> Publication des exigences anglaises et des conditions pour une paix immédiate avec la Russie. 2<sup>o</sup> Une pression de l'Angleterre sur le gouvernement polonais afin d'obtenir une paix acceptable avec les Soviets.

Cette note dit que dans ces derniers jours, la situation militaire de la Russie s'est considérablement améliorée et que les Soviets sont en état, non seulement d'annuler la Pologne, mais encore de recommencer l'attaque sur d'autres parties du front afin d'amener la paix immédiate.

**UN RADIO BOLCHEVIK.** — De Londres : La délégation russe a reçu de Moscou le radio suivant : « Les forces débarquées dans le Kouban par le général Wrangel ont été complètement annihilées. »

« Le général Wrangel ne tient plus que la Crimée. »

Cette nouvelle paraît plus qu'improbable.

**POUR LA PAIX RUSSO-POLONAISE.** — De Varsovie : Riga est considérée comme le siège définitif et certain de la prochaine conférence de la paix russo-polonaise.

**CRISE MINISTERIELLE EN ESPAGNE.** — De Madrid : Le roi a eu un entretien avec le président du Conseil espagnol au sujet de la crise ministérielle.

On croit que cette crise serait virtuellement résolue par le maintien au pouvoir du Cabinet Dato à qui le roi renouvellerait sa confiance demain.

**Maison et fond de Restaurant à vendre**

Pour cessation de commerce

VENTE DE MEUBLES ET LINGE

S'adresser rue Jean-Baptiste Delpech, 3.

**Demi-Muids et Barriques usagés**

A VENDRE

S'adresser chez M. FARGE, 6, avenue de la gare, CAHORS.

### BAISSE

sur les Automobiles « FORD »

S'adresser chez M. FAUGE

49, Bd Gambetta, 49

## La neige sur les pas

DE

Henry BORDEAUX

De l'Académie Française

V

Quand il entra, le prier n'était pas seul ; un autre religieux, plus jeune, plus robuste, haut en couleur comme ceux qui subissent habituellement les morsures du grand air, l'assistait.

Notre malade, commença le père Dornaz sans tenir compte de cette présence qui paralysait Marc Romenay, continue son admirable résistance. Elle a reposé cette nuit comme un petit enfant, et ce matin, elle a pu faire un vrai repas, le premier. L'infirmerie s'en réjouissait ; il n'y a plus trace de fièvre. Maintenant vous pouvez la voir sans danger. Vous pouvez la voir si vous le désirez. Je vous ai attendu ce matin, mais vous n'êtes pas venu.

Marc, sollicité, ne répondit pas. Il regardait fixement, comme un intrus, l'autre personnage qui, dans son coin, gardait une contenance embarrassée. Le prier comprit cette muette interrogation. Il présenta le père Sonnier qui avait découvert les deux victimes, sauvé Mme Romenay. Marc, toujours

silencieux, inclina la tête, mais ne remercia pas. Et le prier reprit, important doucement son autorité :

— Le père Sonnier va vous mettre au courant de sa mission. Voilà pourquoi je l'ai convié. Vous avez le droit, vous avez surtout le devoir de ne rien ignorer de ces événements.

Et il adressa un signe, un ordre, au religieux. Celui-ci ne tenta pas de se dérober ; il préférait sans doute aux paroles les dures batailles livrées à la glace et au roc, les assauts donnés aux pentes qui se défendent, la traversée des perfides crevasses, des rivières plus spécialement dangereuses. Mais, puisqu'il fallait marcher, il marcherait : quand le chef commandait, on ne discute pas. Au début, il refit à peu près le récit du journal ; seulement, un témoin qui parle, ce n'est plus la lettre morte de la feuille imprimée, c'est le passé qui ressuscite ; de l'arrêté du Velan qu'il remontait avec la caravane de secours, remarquable de récentes chutes de pierres, il s'était penché et il avait aperçu les deux malheureux sur leur étroite plate-forme, retenus par miracle au milieu de la pente presque verticale.

Il était couché, elle à genoux, interrompit Marc qui donnait des signes d'exaltation, à genoux et levant les mains.

Le père Sonnier, surpris, s'arrêta, mais il ne posa pas de question :

— C'est bien cela, approuva-t-il enfin après avoir hésité. Elle nous avait vus, elle devait crier vers nous, mais nous ne l'entendions pas. Sa voix

était brisée. Je les hélai pour les rassurer et je commençai à descendre vers eux. Mes compagnons filaient la corde.

Il passa rapidement sur cette périlleuse descente et vint tout de suite à la rencontre :

— De tout près j'entendis enfin sa plainte, un gémissement continu, comme en pousse un petit chien de quelques jours. Epuisée, elle s'était couchée sur le cadavre de son compagnon. Ils ne faisaient qu'un.

— Taisez-vous, supplia Marc, se cachant le visage comme s'il ne pouvait supporter cette vision.

Le religieux, devant cette explosion de douleur, s'excusa. Il savait à grosse gouttes, plus que s'il accomplissait le plus rude exercice physique. Cet humble Hercule de la montagne se heurtait au plus difficile de ses travaux : trouver des mots assez délicats pour que la vérité ne fût pas travestie et néanmoins devint supportable. Peu apte aux circonlocutions oratoires, il était naturellement maladroit. Dans sa détresse il invoqua le prier :

— Mon père, aidez-moi. Je ne sais pas dire les choses, et vous voyez bien que je lui cause du mal.

Le père Dornaz allait intervenir, quand Marc, se domptant, le devança :

— Non, non, je vous en prie, ne me cachez rien. C'est qu'un instant de faiblesse : il est passé, et je veux tout savoir. Vous l'avez dit : c'est mon devoir et mon droit.

Obéissant, le sauveur reprit sa route, mais plus lentement, comme un attelage à la montée.

— Le corps de l'autre était froid. Elle se laissa soulever et je lui donnai à boire. Elle pleurait et riait dans le même instant. Il fallut la détacher, car la corde qui la rattachait à son compagnon n'avait pas rompu dans la chute. Puis nous l'emmenâmes avec toutes sortes de précautions. Le cadavre ne pressait pas.

— A-t-elle protesté, demanda Marc, contre cet abandon.

— Non : pourquoi ? J'ai déjà vu bien des accidents. Quand on détache les survivants d'une corde, il y aurait là leurs meilleurs amis, leurs plus chers parents, ils ne protestent pas. La mort sépare... On descendit sur l'Hospitalet. Pas une minute, sauf deux ou trois syncope, elle ne perdit conscience. Au commencement, je croyais qu'elle délirait, parce que ses paroles me semblaient incohérentes, incompréhensibles. Elle disait : « Il faut qu'il vienne. » Et puis encore : « Appelez-le. N'est-ce pas que vous l'appellerez avant que je meure ? » Elle ne pensait pas à celui de là-haut, et c'est cela qui me trompait. Le lendemain matin, je la trouvais plus calme. Elle me mit au courant de votre... de votre séparation. Elle me donna votre nom et votre adresse, me suppliant de vous téléphoner de venir, afin qu'elle pût vous voir une dernière fois, et obtenir votre pardon.

Marc, passionnément attentif, répéta :

— C'est elle qui vous l'a demandé ?

— Qui me l'a demandé avec instance. Ma promesse l'a un peu tranquillisée. Et dans la voiture elle a dormi.

Le père se tut, non sans un certain contentement d'être libéré d'une si pénible corvée. Mais Marc, après un court silence, le harcela de questions.

— Comment Mme Norans a-t-elle été prévenue ?

— La... la malade (il n'osait pas la nommer) m'a donné aussi l'adresse de cette dame.

— Ah !... Et sur les trois jours d'agonie, ne vous a-t-elle rien révélé ?

— Si... Mais à quoi bon ? Le pauvre religieux, essayant de se dérober se tourna vers le prier pour implorer son assistance.

— Dites la vérité, autorisa le père Dornaz : elle a des vertus que nous ne sommes pas toujours capables de reconnaître, mais qui s'imposent tôt ou tard.



**JE SUIS GUÉRI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser, 25-5-20.

Tous les bandages que j'avais portés me tourmentaient et mon mal s'aggravait. Votre merveilleux appareil sans